

Pré-requis

- TITULAIRE D'UN CAP ou BEP de la filière « Bois »
- TITULAIRE D'UN BAC GÉNÉRAL OU TECHNOLOGIQUE
- AYANT EFFECTUÉ UNE ANNÉE COMPLÈTE DE CLASSE DE 2nde BAC PRO OU DE 2nde GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE
- Tout salarié du secteur dans le cadre du **plan de formation de l'entreprise**

Durée

- Contrat de 2 ANS en apprentissage ou en contrat de professionnalisation
- 1400 heures en contrat d'apprentissage
- 1200 heures en contrat de professionnalisation



➤ Définition de l'emploi :

Les titulaires du bac professionnel technicien constructeur bois sont des « techniciens de la construction bois ». Ils interviennent en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre différents ouvrages de charpente, de structure, d'escaliers ainsi que des maisons ossatures bois.

Dans son secteur d'activité, la formation permettra au candidat d'acquérir connaissances et compétences pour :

- Préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et normes de la menuiserie, de la construction bois et des contraintes de l'entreprise
- Réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de préfabrication et de mise en œuvre,
- Organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier au sein d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons.

➤ Contenu des enseignements :

Enseignement général :

- Français
- Mathématiques
- Histoire - Géographie
- Sciences Physiques
- Anglais
- Arts appliqués
- Education Physique et Sportive

Enseignement Professionnel :

- Travaux pratiques en atelier
- Mécanique des structures
- Méthode
- Gestion
- Prévention Santé Environnement

➤ Secteur d'activités et domaine d'intervention :

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien constructeur bois exerce son activité dans les entreprises artisanales ou industrielles qui fabriquent et installent des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois et dérivés dans les domaines du bâtiment, de l'habitat et de l'environnement.

Son domaine d'intervention recouvre l'ensemble des ouvrages de structure, d'ossature ou de charpente réalisés en bois et dérivés pour des bâtiments et ouvrages destinés aux habitations individuelles ou collectives, aux locaux professionnels, aux locaux recevant du public, aux aménagements urbains (ponts, passerelles, mobiliers urbains, signalétique, etc.), aux aménagements extérieurs (terrasses, pergolas, abris, etc.).

Les + de l'apprentissage

- Une formation mais aussi un revenu
- Possibilité d'obtenir plusieurs diplômes successifs ou complémentaires
- Un statut de salarié
- 7 Jeunes sur 10 trouvent un emploi à l'issue d'une formation en apprentissage

➤ Profil :

Tous les jeunes de moins de 30 ans

Téléchargement du dossier de candidature :
www.lycee-cantau.net - rubrique CFA

➤ Validation :

Diplôme Éducation Nationale